



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 19 septembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Jacques LARIVIERE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK - NICOLAS GODART, SUPPLÉANT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Alain LHOEZ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU

B260919_D001

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Bully-les-Mines : parc d'activités du Minopole Cession d'un terrain au profit de la société Nord Tuyauterie

Créée en 2001, la société Nord Tuyauterie est spécialisée dans la tuyauterie industrielle et la ferronnerie (fabrication, mise en œuvre, maintenance). Ses clients sont notamment VEOLIA, DALKIA, la SADE, ...

L'entreprise est implantée sur un foncier d'à peine 2 000 m² au sein du parc d'activités du Minopole à Bully-les-Mines depuis 2011.

De 2 salariés à l'origine, elle est passée à 6 en 2011 et emploie actuellement 11 personnes en CDI ETP.

M. Léon VAN HAVERBEKE, à l'origine de l'activité, organise progressivement la transmission de la société à ses enfants. Ainsi, la gérance de la SARL est assurée par son fils, Léon-Christophe, depuis le début de l'année.

Afin d'évoluer dans de meilleures conditions et de pouvoir se développer, ce dernier sollicite l'acquisition d'une emprise foncière de 4 400 m² environ jouxtant le site actuel.

Dans un premier temps, M. VAN HAVERBEKE souhaite aménager un parking afin de mettre un terme à des difficultés de livraison, de stationnement du personnel et de gestion des déchets liées à l'exiguïté de la parcelle occupée. Il envisage par ailleurs de faire construire un bâtiment complémentaire à moyen terme.

6 à 7 emplois pourraient être créés dans les 5 prochaines années.

Le terrain serait cédé à une SCI, à créer, au prix de 18,64 € HT / m². Tous les frais liés à cette transaction seraient supportés par l'acquéreur (notaire, géomètre, TVA le cas échéant, ...).

Vu l'avis de France Domaines référencé 2019-186V1232 en date du 30 août 2019.

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire de Bully-les-Mines en date du 12 septembre 2019.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 10/09/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute personne subdéléguée, à signer, avec la société Nord Tuyauterie, sise rue Costes et Bellonte à Bully-les-Mines (62160), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, une promesse synallagmatique de vente et d'achat comportant une mise à disposition anticipée du bien puis l'acte de cession relatifs à un terrain d'une superficie de 4 400 m² environ, sous réserve d'arpentage, référencé section AI n° 278p au cadastre de la commune de Bully-les-Mines, ainsi que tous les actes subséquents.

La transaction sera conclue moyennant le prix de 18,64 € HT / m² correspondant au prix de vente des terrains industriels pratiqué par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en 2019.

Tous les frais (notaire, géomètre, TVA le cas échéant, ...) liés à cette transaction seront supportés par l'acquéreur.

Le montant de la recette sera versé au budget annexe « développement économique ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 19 septembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Jacques LARIVIERE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK - NICOLAS GODART, SUPPLÉANT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Alain LHOEZ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU

B260919_D002

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Loison-sous-Lens : parc d'activités des Oiseaux Cession d'un terrain au profit de la société RMS

La société RMS (Robotique Maintenance Services) est implantée parc d'activités des Oiseaux à Loison-sous-Lens depuis plus de 15 ans. Spécialisée dans la robotique à l'origine, elle s'est développée dans l'automatisme et l'électronique (réparation) et emploie actuellement 30 salariés en CDI ETP.

Au cours de ces dernières années le gérant, Monsieur Laurent KASZKOWIAK, a décidé de se positionner sur le créneau de l'obsolescence des matériels électroniques en développant une activité de e-commerce (vente de pièces détachées, reconditionnées ou neuves, à l'international) qui représente aujourd'hui environ 5% de son chiffre d'affaires (de l'ordre de 2 M d'euros au total).

Malgré une première extension en 2009, le site actuel ne répond plus aux besoins de l'entreprise notamment pour des questions de sécurité, d'accessibilité poids-lourds et de stationnement.

Monsieur KASZKOWIAK sollicite donc l'acquisition d'un terrain de 4 200 m² environ du parc d'activités des Oiseaux afin d'y faire construire de nouveaux locaux, d'une superficie de 1 800 m² environ, et d'y transférer ses activités. 15 à 20 créations d'emploi sont envisagées dans les 5 prochaines années.

Le terrain serait cédé à une SCI à créer, au prix de 18,64 € HT / m². Tous les frais liés à cette transaction seraient supportés par l'acquéreur (notaire, géomètre, TVA le cas échéant, ...).

Vu l'avis de France Domaines référencé 2019-523V1233 en date du 22 août 2019,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire de Loison-sous-Lens,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 10/09/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute personne subdéléguée, à signer, avec la société Robotique Maintenance Services (RMS), sise rue des Colibris à Lens (62300), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, une promesse synallagmatique de vente et d'achat comportant une mise à disposition anticipée du bien puis l'acte de cession relatifs à un terrain d'une superficie de 4 200 m² environ, sous réserve d'arpentage, référencé section AK n^{os} 491p et 417p au cadastre de la commune de Loison-sous-Lens, ainsi que tous les actes subséquents.

La transaction sera conclue moyennant le prix de 18,64 € HT / m² correspondant au prix de vente des terrains industriels pratiqué par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en 2019.

Tous les frais (notaire, géomètre, TVA le cas échéant, ...) liés à cette transaction seront supportés par l'acquéreur.

Le montant de la recette sera versé au budget annexe « développement économique ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 19 septembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Jacques LARIVIERE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK - NICOLAS GODART, SUPPLÉANT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Alain LHOEZ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU

B260919_D003

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Harnes - Extension de la Zone Industrielle de la Motte du Bois - Acquisition de parcelles agricoles et éviction des exploitants en place

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin assure une veille foncière au droit de ses périmètres opérationnels. C'est le cas pour l'emprise de l'extension de la Zone Industrielle de la Motte du Bois à Harnes.

Les discussions menées dans ce secteur ouvrent aujourd'hui la possibilité, pour l'établissement intercommunal, de se porter acquéreur de parcelles agricoles (2 904 m²), propriété des Consorts JACQUART.

L'acquisition et la libération des emprises correspondantes interviendraient moyennant les barèmes et conditions prévus au protocole d'indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles du 19 juin 2007. Le détail financier est repris en annexe.

Vu le protocole d'indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles du 19 juin 2007,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 10/09/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à :

- signer, avec les consorts JACQUART, identifiés en annexe, l'acte d'acquisition des parcelles cadastrées section AP n° 477 et AR n° 359 à Harnes, pour une surface de 2 904 m². Le transfert de propriété se fera moyennant les barèmes prévus au protocole d'indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles du 19 juin 2007,
- verser aux propriétaires le prix de vente correspondant,
- signer, avec les exploitants en place, les bulletins d'éviction correspondants, lesdites évictions se faisant moyennant les barèmes prévus au protocole d'indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles du 19 juin 2007,
- verser aux exploitants les sommes correspondantes.

L'ensemble des éléments financiers et parcellaires est repris en annexe.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 6 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation B06/MACQ-TERAE/17D09774/8161

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 19 septembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Jacques LARIVIERE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK - NICOLAS GODART, SUPPLÉANT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Alain LHOEZ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU

B260919_D004

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

CPA Quadraparc II Résiliation du marché de travaux du lot 1

Par délibération en date du 19 décembre 2003, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé de confier la convention publique d'aménagement « Quadraparc II » à la SEM Artois Développement (aujourd'hui Territoires Soixante-Deux). Cette opération porte sur l'extension du parc d'activités Quadraparc I sur 77 hectares, sous la forme d'une procédure de ZAC, sur les communes de Bully-les-Mines, Grenay, Liévin et Loos-en-Gohelle.

La convention publique d'aménagement est arrivée à échéance le 19 avril 2014. Par délibération en date du 31 mars 2015, le Conseil Communautaire a approuvé la clôture de la convention publique d'aménagement « Quadraparc II » à travers un protocole de liquidation auprès de Territoires Soixante-Deux.

Conformément à l'article 7.1 du protocole de clôture, la CALL a subrogé la SEM dans l'exécution des marchés de travaux qui avaient été conclus antérieurement. Cependant, le programme technique ayant profondément évolué, la résiliation de certains marchés s'avère nécessaire. Tel est le cas du marché portant sur les travaux de terrassements, voiries, signalisation, assainissement et réseaux divers dont le groupement titulaire est EUROVIA.

Conformément aux dispositions de l'article 46.4 du CCAG Travaux applicable au marché en cause, la résiliation prononcée pour un motif d'intérêt général ouvre droit, au profit du titulaire, à une indemnisation d'un montant de 5 % du montant initial hors taxes du marché, diminué du montant hors taxes non révisé des prestations reçues.

S'agissant du marché dont le titulaire est le groupement EUROVIA (mandataire) / RAMERY, le montant de l'indemnité s'élève à 156 332,21 € HT dont 70 539,78 € HT au profit du mandataire et 85 792,43 € HT au profit de RAMERY TP Lens.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 10/09/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la décision de résiliation du marché de travaux portant sur les terrassements, la voirie, la signalisation, l'assainissement et divers réseaux dont le titulaire est EUROVIA (mandataire) et RAMERY TP Lens.

Précise que les crédits nécessaires, sont prévus au Budget Action Economique de l'année 2019, sur la ligne de crédit 8 222

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 19 septembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Jacques LARIVIERE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK - NICOLAS GODART, SUPPLÉANT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Alain LHOEZ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU

B260919_D005

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Vivalley - Convention d'objectifs 2ème semestre 2019

Dans le cadre de son projet de territoire adopté en juin 2017 la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé de poursuivre le soutien au développement des filières d'excellence économique, et des clusters, parmi lesquels Vivalley.

Vivalley s'adosse notamment aux équipements et manifestations sportives d'excellence existant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour développer un campus du sport qui associera les entreprises, la formation, la recherche et les sportifs et en constituera la vitrine. Vivalley a engagé depuis 2016 son action dans les champs stratégiques privilégiés suivants :

- L'activité physique et sportive au service de la santé et du bien-être,
- les infrastructures sportives de demain, dont celles dédiées aux sports de nature, et l'évolution des pratiques,
- La mesure et l'analyse des performances sportives,
- L'organisation, la gestion d'événementiels et d'infrastructures sportives.

Pour mettre en œuvre cette stratégie le cluster Vivalley s'attache à développer le soutien à la création et à l'accélération des entreprises (dans les champs stratégiques évoqués plus haut), la prévention/sensibilisation par l'activité physique (notamment en soutien des populations reprises dans les périmètres de la politique de la ville), le développement des technologies et la formation/recherche.

Actuellement Vivalley assure le suivi (incubation, accélération) d'une quinzaine de startup et projets entrepreneuriaux ainsi que l'animation de l'expérimentation « Liv Lab Sport » portée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et hébergés au sein de l'Arena Stade Couvert Régional dans l'attente de la mise à disposition d'un immobilier dédié.

Afin de contribuer aux actions portées par le cluster Vivalley dans les domaines de la création et accompagnement d'entreprises innovantes, de l'accompagnement à l'animation d'actions d'amélioration du bien-être de la population par l'activité physique il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 150000 euros au titre du second semestre 2019.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 10/09/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de subventionner pour un montant de 150 000 euros le programme d'animation et de développement de Vivalley pour le second trimestre 2019 coordonné par ADITEC.

Autorise le versement de la subvention selon les modalités suivantes : 40% dès notification de la présente délibération, 30 % sur demande avec justificatifs intermédiaires de l'engagement et de la réalisation d'actions prévues au programme d'activités, 30 % sur présentation d'un bilan synthétique des actions et exercice comptable conformément au décret 2016-33 du 20 janvier 2016.

Autorise le Président à :

- Signer la convention d'objectifs à intervenir entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et ADITEC,
- Signer tout document administratif, juridique et financier lié aux versements et à la liquidation de cette subvention.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 150 000 euros sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Général/Fonctionnement/Ligne de crédit 9995.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 19 septembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Jacques LARIVIERE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK - NICOLAS GODART, SUPPLÉANT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Alain LHOEZ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU

B260919_D006

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Subvention à l'association ADITEC Pas-de-Calais Accompagnement à l'innovation en 2019

L'innovation est reconnue comme un facteur clé de la compétitivité économique et comme essentielle dans les mécanismes de développement territoriaux. Les emplois de demain, tout comme le dynamisme des territoires en dépendent.

Si la dimension technologique reste prédominante dans les politiques et les dispositifs actuels de soutien à l'innovation, il apparaît opportun de souligner les changements sociétaux en cours. Ainsi l'économie est désormais plus servicielle, immatérielle. L'information et sa circulation y tiennent une place centrale, de même que les réseaux, et l'initiative.

A ce titre c'est dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Territoire que la CALL s'est fixée pour objectif prioritaire de « développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire dans une démarche globale de T.R.I. et de transition énergétique : éco-activités, numérique, tourisme, sport-santé-bien-être, logistique et métiers d'art » et a mis en place un soutien au développement des clusters thématiques du territoire (CD2E, Louvre Lens Vallée, Vivalley et Option Public).

L'enjeu pour la CALL est aujourd'hui d'accompagner le développement de l'efficacité de ces clusters en termes de :

- Mutualisation de services qualitatifs de soutien à la création et à la pérennisation d'entreprises/startups,
- D'animation des éco-systèmes particuliers attachés à chaque structure.

Une étude confiée à ADITEC a ainsi été menée en 2018 pour définir une méthodologie propre à permettre « l'accélération de la croissance du territoire de la CALL au travers du développement des clusters et de leurs actions mutualisées ».

L'enjeu, en s'appuyant sur le développement des clusters (Option Public, Vivalley, Louvre Lens Vallée et CD2E), est de permettre au territoire de passer un cap de développement pour qu'il devienne un véritable territoire d'innovation durable reconnu pour son excellence au niveau national et international.

Il en ressort notamment les priorités d'actions suivantes :

- formaliser une gouvernance de l'interclustering qui au-delà d'un engagement politique de la CALL soit partagée par des partenaires privés (entreprises, startup) et l'enseignement supérieur,
- mutualiser certaines fonctions support (« coordination/animation, administration et suivi financier, marketing/promotion du territoire, ingénierie de projets) ainsi que des actions (intervention/offre de services auprès des entreprises, innovation sociale, accès à l'international),
- l'implication possible d'Euratechnologies (appui au renforcement des flux de projets, réseau d'experts, développement à l'international),
- la définition d'indicateurs de suivi entrepreneuriaux et la création d'un outil de suivi mutualisé des projets « en portefeuille »,
- la mutualisation de l'offre d'accompagnement des projets entrepreneuriaux et la formation des personnes qui assurent ces fonctions (rejoint les objectifs posés dans le dossier de candidature à la labellisation Parc Innovation).

Il est ainsi proposé de poursuivre le travail d'étude et d'animation mené par ADITEC en 2019 visant notamment à accompagner la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dans la mise en œuvre du plan d'actions présenté ci-dessus.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 10/09/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accorder à l'association ADITEC Pas-de-Calais une subvention maximale de 65 000 euros.

Autorise le Président à signer, avec cette association, une convention précisant les modalités de versement et de contrôle de l'utilisation de la subvention accordée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 65 000 euros sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Général/Fonctionnement/Ligne de crédit 9993.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 19 septembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Jacques LARIVIERE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK - NICOLAS GODART, SUPPLÉANT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Alain LHOEZ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU

B260919_D007

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Système Alimentaire Territorial Durable de l'Agglomération de Lens-Liévin Convention d'objectifs 2019 avec l'association A PRO BIO

L'association A PRO BIO, pôle de ressources, de promotion et de développement de la filière biologique régionale, participe aux politiques de développement durable et d'aménagement des territoires en favorisant l'essor de cette filière. Elle intervient sur trois axes stratégiques :

- Informer, aider à la décision et valoriser les acteurs de la filière biologique régionale,
- Relocaliser et dynamiser les filières biologiques régionales,
- Introduire des produits bio en restauration hors domicile.

Au regard des enjeux agricoles et alimentaires identifiés sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, A PRO BIO souhaite aujourd'hui développer son intervention sur le territoire de la CALL en développant un programme d'actions sur :

- La restauration collective pour mobiliser et outiller les professionnels en faveur de l'introduction de produits bio et/ou locaux,
- La sensibilisation des consommateurs pour faire rayonner les bonnes pratiques et les bienfaits de l'alimentation valorisant les produits biologiques,
- Le développement d'une offre biologique locale sur le territoire par la mobilisation et l'accompagnement des métiers de bouche sur le territoire.

Par courrier en date du 29 juillet 2019, A PRO BIO a sollicité le soutien financier de la CALL pour le développement de ses interventions sur le territoire au titre de l'année 2019.

Ces propositions s'inscrivent dans le cadre de la politique de développement de l'agriculture périurbaine et d'un réseau alimentaire de proximité engagée par la CALL, au titre de son Projet de Territoire, et dont le cadre stratégique a été défini au travers de son Système Alimentaire Territorial Durable (SATD), adopté par délibération du 25 avril 2019.

Les actions proposées répondent en effet aux objectifs opérationnels du SATD en matière d'intensification de l'approvisionnement local et de qualité en restauration hors domicile, de développement des productions locales/bio durables et de sensibilisation des consommateurs.

Au vu de ces éléments, il est proposé que la CALL apporte un soutien financier à hauteur de 8250€ à A PRO BIO pour le développement de son programme d'actions sur le territoire communautaire au titre de l'année 2019.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 05/09/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 8250€ à A PRO BIO pour soutenir le déploiement de son programme d'actions 2019 sur le territoire, répondant aux objectifs opérationnels du SATD,

Autorise le Président à signer avec A PRO BIO toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 10002

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 19 septembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Jacques LARIVIERE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK - NICOLAS GODART, SUPPLÉANT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Alain LHOEZ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU

B260919_D008

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Système Alimentaire Territorial Durable de l'Agglomération de Lens-Liévin Convention d'objectifs 2019 avec l'association Bio en Hauts-de-France

L'association Bio en Hauts-de-France, organisation régionale regroupant les agriculteurs biologiques du nord de la France, mène depuis plusieurs années des actions auprès du monde agricole en vue de sensibiliser et accompagner celui-ci au développement de l'agriculture biologique.

Cette action apporte également différents bénéfices sur le plan local : protection de la ressource en eau, de la biodiversité, prise en compte de la santé des habitants, relocalisation d'activités agricoles durables sur les territoires.

Au regard des enjeux identifiés sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (durabilité et résilience des systèmes agricoles, accessibilité des produits bio et locaux pour les publics précaires, protection et valorisation du foncier agricole...), Bio en Hauts-de-France souhaite aujourd'hui renforcer son intervention sur le territoire en développant un programme d'actions auprès des agriculteurs et habitants : recherches sur la viabilité économique des systèmes bio locaux et mise en place d'événements collectifs en vue de favoriser l'installation/conversion des agriculteurs en bio ; lancement du dispositif PANIERS permettant la diffusion de paniers Bio à bas prix, en lien avec l'association Les Anges Gardins, le réseau des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) et les CCAS locaux.

Par courrier en date du 9 juillet 2019, Bio en Hauts-de-France a sollicité le soutien financier de la CALL pour le développement de ses interventions sur le territoire au titre de l'année 2019.

Ces propositions s'inscrivent dans le cadre de la politique de développement de l'agriculture périurbaine et d'un réseau alimentaire de proximité engagée par la CALL, au titre de son Projet de Territoire, et dont le cadre stratégique a été défini au travers de son Système Alimentaire Territorial Durable (SATD), adopté par délibération du 25 avril 2019.

Les actions proposées répondent en effet aux objectifs opérationnels du SATD en matière d'accompagnement de la transition du monde agricole vers le développement de productions bio et locales, et d'accessibilité des habitants à une alimentation de qualité.

Au vu de ces éléments, il est proposé que la CALL apporte un soutien financier à hauteur de 4000€ à Bio en Hauts-de-France pour le développement de son programme d'actions sur le territoire communautaire au titre de l'année 2019.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 05/09/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 4000€ à Bio en Hauts-de-France pour soutenir le déploiement de son programme d'actions 2019 sur le territoire, répondant aux objectifs opérationnels du SATD.

Autorise le Président à signer avec Bio en Hauts-de-France toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 10002.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 19 septembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Jacques LARIVIERE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK - NICOLAS GODART, SUPPLÉANT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Alain LHOEZ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU

B260919_D009

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Système Alimentaire Territorial Durable de l'Agglomération de Lens-Liévin Convention d'objectifs 2019 avec la Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais

La Chambre d'Agriculture Nord - Pas-de-Calais développe différentes missions visant l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières, les démarches entrepreneuriales et responsables des agriculteurs et le développement de l'emploi agricole. Elle accompagne également les projets des territoires dans les domaines en lien avec les questions agricoles (aménagement de l'espace rural, valorisation des produits locaux, préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, lutte contre le changement climatique...).

Au regard des enjeux agricoles et alimentaires identifiés sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, la Chambre d'Agriculture souhaite aujourd'hui renforcer son intervention sur le territoire en développant un programme d'actions favorisant l'évolution des pratiques agricoles, le développement de débouchés locaux en circuits courts, et le maintien des exploitations et de l'emploi agricole, via un travail spécifique de sensibilisation et de mobilisation des agriculteurs.

Par courrier en date du 4 août 2019, la Chambre d'Agriculture a sollicité le soutien financier de la CALL pour le développement de ses interventions sur le territoire au titre de l'année 2019. Ces propositions s'inscrivent dans le cadre de la politique de développement de l'agriculture périurbaine et d'un réseau alimentaire de proximité engagée par la CALL, au titre de son Projet de Territoire, et dont le cadre stratégique a été défini au travers de son Système Alimentaire Territorial Durable (SATD), adopté par délibération du 25 avril 2019.

Les actions proposées répondent en effet aux objectifs opérationnels du SATD en matière de développement des productions locales durables et bio et de maintien de la valeur ajoutée des produits agricoles sur le territoire.

Au vu de ces éléments, il est proposé que la CALL apporte un soutien financier à hauteur de 7250€ à la Chambre d'Agriculture Nord – Pas-de-Calais pour le développement de son programme d'actions sur le territoire communautaire au titre de l'année 2019.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 05/09/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 7250€ à la Chambre d'Agriculture Nord – Pas-de-Calais pour soutenir le déploiement de son programme d'actions 2019 sur le territoire, répondant aux objectifs opérationnels du SATD.

Autorise le Président à signer avec la Chambre d'Agriculture Nord – Pas-de-Calais toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 10002.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 19 septembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Jacques LARIVIERE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK - NICOLAS GODART, SUPPLÉANT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Alain LHOEZ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU

B260919_D010

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Système Alimentaire Territorial Durable de l'Agglomération de Lens-Liévin Convention d'objectifs 2019 avec la FRCUMA Hauts-de-France

La Fédération Régionale des Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles (FRCUMA) des Hauts-de-France regroupe l'ensemble des CUMA régionales. Elle apporte les services nécessaires au bon fonctionnement et au développement des CUMA. Elle participe également aux différentes initiatives de développement local, pour accompagner les projets collectifs et coopératifs portés par des agriculteurs et acteurs locaux (circuits courts, atelier de transformation, nouvelles énergies...).

Au regard des enjeux agricoles et alimentaires identifiés sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, la FRCUMA souhaite aujourd'hui développer son intervention sur le territoire en proposant un programme d'actions portant sur le suivi et l'accompagnement d'un groupe d'agriculteurs locaux en vue de favoriser l'émergence de projets collectifs (lieu de transformation, point de vente...).

Par courrier en date du 26 juillet 2019, la FRCUMA a sollicité le soutien financier de la CALL pour le développement de ses interventions sur le territoire au titre de l'année 2019.

Ces propositions s'inscrivent dans le cadre de la politique de développement de l'agriculture périurbaine et d'un réseau alimentaire de proximité engagée par la CALL, au titre de son Projet de Territoire, et dont le cadre stratégique a été défini au travers de son Système Alimentaire Territorial Durable (SATD), adopté par délibération du 25 avril 2019.

Les actions proposées répondent en effet aux objectifs opérationnels du SATD en matière d'accompagnement de la transition, via le déploiement d'outils permettant de garder la valeur ajoutée des produits agricoles sur le territoire.

Au vu de ces éléments, il est proposé que la CALL apporte un soutien financier à hauteur de 2500€ à la FRCUMA Hauts-de-France pour le développement de son programme d'actions sur le territoire communautaire au titre de l'année 2019.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 05/09/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 2500€ à la FRCUMA Hauts-de-France pour soutenir le déploiement de son programme d'actions 2019 sur le territoire, répondant aux objectifs opérationnels du SATD,

Autorise le Président à signer avec la FRCUMA Hauts-de-France toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 10002

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 19 septembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Jacques LARIVIERE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK - NICOLAS GODART, SUPPLÉANT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Alain LHOEZ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU

B260919_D011

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Système Alimentaire Territorial Durable de l'Agglomération de Lens-Liévin Convention d'objectifs 2019 avec l'association Les Sens du Goût

L'association Les Sens du Goût développe des programmes d'éducation sensorielle et alimentaire en proposant des activités de formation et de sensibilisation auprès de publics mixtes et multiples. L'association travaille sur la valorisation des territoires, des habitants, et des produits, et développe ses différents projets en étroite collaboration avec les acteurs locaux (milieu scolaire, collectivités, partenaires de l'action sanitaire et sociale...).

Au regard des enjeux alimentaires identifiés sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, l'association Les Sens du Goût souhaite renforcer son intervention sur le territoire en développant un programme d'actions auprès de différents publics (« Bébé Gourmet », programme d'accompagnement des jeunes et futurs parents ; « Les Rendez-vous du Goût » ; programme d'animation de groupes d'habitants autour du bien-être alimentaire, « Petites Papilles et Grands goûteurs » ; programme d'intervention dédié aux élèves de CP ...).

Par courrier en date du 29 juillet 2019, Les Sens du Goût a sollicité le soutien financier de la CALL pour le développement de ses interventions sur le territoire au titre de l'année 2019. L'accompagnement financier de la CALL permettrait de renforcer et compléter les actions déjà initiées avec quelques écoles du territoire, sous financement de l'ARS.

Ces propositions s'inscrivent dans le cadre de la politique de développement de l'agriculture périurbaine et d'un réseau alimentaire de proximité engagée par la CALL, au titre de son Projet de Territoire, et dont le cadre stratégique a été défini au travers de son Système Alimentaire Territorial Durable (SATD), adopté par délibération du 25 avril 2019.

Les actions proposées répondent en effet aux objectifs opérationnels du SATD en matière de sensibilisation et d'accessibilité des habitants à une alimentation de qualité.

Au vu de ces éléments, il est proposé que la CALL apporte un soutien financier à hauteur de 5088€ à l'association Les Sens du Goût pour le développement de son programme d'actions sur le territoire communautaire au titre de l'année 2019.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 05/09/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 5088€ à l'association Les Sens du Goût pour soutenir le déploiement de son programme d'actions 2019 sur le territoire, répondant aux objectifs opérationnels du SATD.

Autorise le Président à signer avec l'association Les Sens du Goût toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 10002.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 19 septembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Jacques LARIVIERE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK - NICOLAS GODART, SUPPLÉANT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Alain LHOEZ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU

B260919_D012

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Système Alimentaire Territorial Durable de l'Agglomération de Lens-Liévin Convention d'objectifs 2019 avec l'association Terre de Liens Nord-Pas-de-Calais

L'association Terre de Liens Nord – Pas-de-Calais mène des actions sur le foncier agricole afin de préserver les terres agricoles, faciliter l'installation de producteurs en circuits courts et favoriser le développement de l'agriculture biologique. Elle favorise également la participation citoyenne afin de permettre une meilleure adaptabilité de la société face aux enjeux agricoles et alimentaires.

Au regard des enjeux identifiés sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (transmission des exploitations, soutien à l'installation, développement de l'agriculture biologique), Terre de Liens souhaite renforcer et développer son intervention sur le territoire par un programme d'actions spécifique portant sur :

- L'engagement d'une démarche de diagnostic du foncier agricole mobilisable en vue de favoriser l'installation, et le développement d'une agriculture locale et/ou biologique à l'échelle du territoire ;
- L'accompagnement renforcé des porteurs de projets à l'installation et agriculteurs bio, ou en projet de conversion bio, repérés sur le territoire ;
- La mise en place d'actions de sensibilisation auprès des habitants et acteurs du territoire sur l'enjeu foncier de l'approvisionnement bio/local.

Par courrier en date du 9 juillet 2019 Terre de Liens a sollicité le soutien financier de la CALL pour le développement de ses interventions sur le territoire au titre de l'année 2019.

Ces propositions s'inscrivent dans le cadre de la politique de développement de l'agriculture périurbaine et d'un réseau alimentaire de proximité engagée par la CALL, au titre de son Projet de Territoire, et dont le cadre stratégique a été défini au travers de son Système Alimentaire Territorial Durable (SATD), adopté par délibération du 25 avril 2019.

Les actions proposées répondent en effet aux objectifs opérationnels du SATD en matière d'action foncière et de sensibilisation des consommateurs.

Au vu de ces éléments, il est proposé que la CALL apporte un soutien financier à hauteur de 11 7000 € à Terre de Liens Nord Pas-de-Calais pour le développement de son programme d'actions sur le territoire communautaire au titre de l'année 2019.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 05/09/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 11 700 € à Terre de Liens Nord Pas-de-Calais pour soutenir le déploiement de son programme d'actions 2019 sur le territoire, répondant aux objectifs opérationnels du SATD.

Autorise le Président à signer avec Terre de Liens Nord Pas-de-Calais toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 10002.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 19 septembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Jacques LARIVIERE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK - NICOLAS GODART, SUPPLÉANT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Alain LHOEZ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU

B260919_D013

SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE

Contrat territorial pour le mobilier usagé

La loi Grenelle 2 (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement), modifiée par la loi de finances pour 2013, a créé une filière reposant sur le principe de responsabilité élargie des producteurs pour les déchets d'ameublement (DEA), codifié dans le code de l'environnement à l'article L. 541-10-6.

Eco-mobilier est l'éco-organisme agréé, de nouveau pour la période 2019-2023, par l'Etat pour gérer cette filière. Il propose la mise en place d'une collecte séparée des DEA des ménages sur les déchèteries fixes de notre territoire. La mise en place des contenants de collecte, leur enlèvement et le traitement des DEA collectés sont pris en charge par Eco-mobilier selon les modalités du Contrat territorial pour le mobilier usagé.

Adhérente depuis 2013, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a mis en place cette filière avec Eco-mobilier sur les déchèteries de Sallaumines et Pont-à-Vendin et elle sera étendue aux futurs projets.

Cette filière permet ainsi de détourner le mobilier du gisement des encombrants, essentiellement, et permet d'éviter les coûts de collecte de ceux-ci étant pris en charge opérationnellement et financièrement par Eco-mobilier.

Pour illustration, en 2018 plus de 640 t ont été traités dans la filière Eco-mobilier, soit un coût évité d'environ 50 000 € HT pour la collectivité. Le renouvellement de l'adhésion permettra donc de poursuivre les efforts de tri et ainsi augmenter le gisement de déchets d'équipements d'ameublement envoyé dans la filière Eco-mobilier.

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin étant compétente en matière de collecte et traitement pour ce type de déchets sur son territoire, propose de conclure un Contrat territorial pour le mobilier usagé avec Eco-Mobilier, déterminant les modalités techniques de prise en charge de ces déchets ainsi que le dispositif de compensation financière au bénéfice de la Collectivité.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Services à la Population et Territoire Durable du 05/09/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer le Contrat territorial pour le mobilier usagé, avec l'éco-organisme Eco-mobilier, sis 50 avenue Daumesnil, 75012 Paris.

Dit que les recettes de valorisation sont comptabilisées sur le budget principal sur la ligne de crédit n°2346

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 19 septembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Jacques LARIVIERE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK - NICOLAS GODART, SUPPLÉANT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Alain LHOEZ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU

B260919_D014

SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE

Wingles - Champ captant - Périmètre de protection rapprochée Exercice du droit de préemption urbain délégué

A travers une volonté politique forte de reconquête de la qualité de l'eau sur son territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée dans un vaste programme de travaux en vue de limiter les intrants qui pourraient polluer la ressource et ainsi assurer une qualité sanitaire optimale.

Le champ captant de Wingles couvre environ un quart des besoins en eau de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Il s'agit d'un site stratégique de premier ordre.

Par délibération du 19 décembre 2017, l'établissement intercommunal a décidé d'engager une campagne d'acquisitions amiables au sein du périmètre de protection rapprochée du champ captant. Il s'agit d'une délibération-cadre fixant des tarifs préférentiels.

A ce jour, une douzaine d'hectares sont la propriété de la structure intercommunale.

Un appel à projets pour la conversion et la confortation en agriculture biologique au droit du champ captant de Wingles a été lancé.

Afin de faciliter les démarches foncières, la Ville de Wingles a décidé, par délibération en date du 24 juin 2019, de déléguer son droit de préemption urbain à l'établissement intercommunal, dans le strict périmètre opérationnel.

Il y aurait donc lieu d'entériner l'exercice du droit de préemption urbain délégué comme outil d'acquisition foncière au sein du périmètre de protection rapprochée du champ captant de Wingles.

Vu la délibération en date du 24 juin 2019 par laquelle le Conseil Municipal de Wingles a décidé de déléguer à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin le droit de préemption communal au sein du périmètre de protection rapprochée du champ captant de Wingles,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Services à la Population et Territoire Durable du 05/09/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la délégation, au profit de l'établissement intercommunal, du droit de préemption urbain de la Ville de Wingles au sein du périmètre de protection rapprochée du champ captant,

Dit que l'exercice du droit de préemption urbain délégué constitue un outil de maîtrise foncière au sein du périmètre de protection rapprochée du champ captant de Wingles.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 19 septembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Jacques LARIVIERE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK - NICOLAS GODART, SUPPLÉANT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Alain LHOEZ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU

B260919_D015

COHESION TERRITORIALE

Projet de résidence-mission d'artiste « Les habitants passagers - édition 2019 » dans le cadre de la dynamique « Arts de jardins en sol mineur »

Ce projet a fait l'objet d'une délibération favorable en décembre 2018. La présente délibération vise à préciser les montants des subventions sollicitées afin de répondre à une demande administrative formulée par la DRAC au mois de mai 2019.

La résidence-mission repose sur la disponibilité d'un artiste ou d'un collectif (paysagiste, plasticien) positionné de manière centrale sur plusieurs cités minières identifiées, pendant six mois pour aller à la rencontre des habitants et leur faire découvrir et partager son univers artistique, ses expériences et son savoir-faire tout en s'engageant aux côtés des partenaires du projet dans une démarche de médiation afin de révéler les jardins et leurs potentialités aux habitants. Cette résidence-mission est pilotée dans le cadre du dispositif Pays d'art et d'histoire par la CALL avec ses partenaires réunis au sein d'un comité de pilotage : Mission Bassin Minier, Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France, Villes, Bailleurs (Maisons et cités et SIA), Euralens, Education Nationale, Conseil Départemental du Pas-de-Calais, Préfecture du Pas-de-Calais, Région Hauts-de-France.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 04/09/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le principe de la résidence, la sélection d'un ou plusieurs artistes à l'issue d'un appel à candidatures, la mise en place d'une convention avec les partenaires du projet et la demande de subventions reprises ci-dessous pour contribuer à son financement :

- 10 000 € à la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France,
- 10 000 € au Commissariat Général à l'Egalité des Territoires,
- 10 000 € à la Région Hauts-de-France,

Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 70 000€ sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget principal – Fonctionnement – Ligne de crédit 5252.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 19 septembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Jacques LARIVIERE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK - NICOLAS GODART, SUPPLÉANT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Alain LHOEZ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU

B260919_D016

COHESION TERRITORIALE

Participation à l'opération « PRINTEMPS DE L'ART DECO 2020 »

Le patrimoine Art Déco, et plus largement celui de la Reconstruction, est fortement présent à l'échelle de la région Hauts-de-France. En 2012, l'évènement « Semaine de l'Art déco » porté par les territoires d'Arras, Béthune-Bruay et Lens-Liévin a rencontré un vif succès. De ce constat est née une volonté de valoriser les éléments constitutifs de ce patrimoine riche et varié par la mise en place d'un programme élargi à l'échelle régionale. D'autres territoires ont rejoint l'opération au fur et à mesure : Douai en 2013, Cambrai en 2016, Saint-Quentin en 2017, Amiens Métropole et Roubaix en 2018, Maubeuge en 2019, Tourcoing, Chauny, Albert, Boulogne-sur-mer et Soissons en 2020.

Désormais appelée « PRINTEMPS DE L'ART DECO », l'édition 2020 comptera quatorze partenaires, renforçant ainsi l'élan régional autour de la valorisation d'un patrimoine commun.

La coopération des partenaires pour cette opération se concrétise par la mutualisation d'outils de communication dédiés (programme, affiches, insertions presse, site internet dédié, réseaux sociaux, ou toute autre action de communication jugée utile et validée par l'ensemble des partenaires) sur la base d'une enveloppe budgétaire spécifique.

En outre, comme pour l'édition 2019, une demande de subvention sera faite auprès de la Région Hauts-de-France à hauteur de 20 000 €.

Ainsi, les quatorze partenaires s'engagent à prendre en charge les frais liés à la communication qui ne seraient pas couverts par la subvention régionale, à part égale pour chaque partenaire et n'excédant pas 2 000 € TTC. Les dépenses seront assurées par la Ville de Saint-Quentin, désignée comme porteur financier de l'opération, qui refacturera à part égale à chaque partenaire.

Une convention de partenariat sera établie afin de préciser les engagements de chacun dans ce cadre.

La dépense relative à cette opération sera inscrite au BP 2020.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 04/09/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le principe de participer à l'opération « PRINTEMPS DE L'ART DECO 2020 » et de réserver les crédits correspondants, soit 2 000 €, dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2020.

Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 19 septembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Jacques LARIVIERE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK - NICOLAS GODART, SUPPLÉANT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Alain LHOEZ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU

B260919_D017

COHESION TERRITORIALE

Centres Culturels - Solde de subventions 2019

Dans le cadre de sa compétence culture, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) accompagne et soutient les centres culturels qui développent une politique d'intérêt communautaire. Par délibération du 27 juin 2017, la CALL a validé les critères d'attribution des subventions accordées à ces équipements.

Le Bureau Communautaire réuni en séance du 18 mars 2019 a décidé le versement des avances des subventions pour un montant de 117 501 €.

Aussi, considérant les avances versées, il est proposé par la présente délibération d'allouer le solde des subventions octroyées au titre de l'année 2019 aux centres culturels conformément au tableau repris ci-après :

Commune - Equipement	Montant du solde à verser	Montant total de la subvention 2019
AVION - Espace Culturel Jean-Ferrat	9 583 €	27 160 €
BILLY - MONTIGNY - Espace Culturel Léon Delfosse	3 618 €	5 205 €
BULLY-LES-MINES - Espace François-Mitterrand	5 597 €	8 675 €
GREPAY - Espace Culturel Ronny-Coutteure	13 822 €	28 822 €
HARNES -Centre Culturel Jacques Prévert	468 €	15 268 €
LENS – Théâtre Municipal Le Colisée	11 079 €	20 126 €
LIEVIN – Centre Culturel Municipal Arc-En-Ciel	13 454 €	28 454 €
MAZINGARBE – Espace Culturel La Ferme Dupuich	10 000 €	20 000 €
MERICOURT – Espace Culturel La Gare	10 000 €	20 000 €
NOYELLES-SOUS-LENS - Centre Culturel Evasion	8 340 €	16 000 €
SALLAUMINES – Maison de l'Art et de la Communication	11 538 €	25 290 €
TOTAL	97 499 €	215 000 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 04/09/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide le versement du solde de subvention aux centres culturels.

Mandate le Président pour signer les conventions correspondantes avec les structures reprises ci-dessus, pour leur permettre de poursuivre leurs actions sur le territoire.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 97 499 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget 01 /Fonctionnement/Ligne de crédit 4078.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 19 septembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Jacques LARIVIERE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK - NICOLAS GODART, SUPPLÉANT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Alain LHOEZ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU

B260919_D018

COHESION TERRITORIALE

Soutien financier dans le cadre des manifestations sportives d'envergure Tournoi international de judo

Par délibération du Conseil Communautaire du 21 mars 2017, les modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive ont été définies. Au titre de sa compétence facultative sport, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin intervient autour de deux axes :

Axe 1 : Promouvoir et valoriser le territoire par le sport

Axe 2 : Favoriser la pratique de l'activité physique et sportive pour tous.

Des aides financières peuvent être apportées aux associations sportives pour soutenir les manifestations d'envergure s'ils répondent aux critères établis dans cette délibération et soutenir financièrement les manifestations sportives locales portées par des acteurs motivés et touchant une population de proximité. Ces manifestations ont un intérêt pour le territoire et soulignent l'importance de l'implication d'associations pour animer le territoire par des opérations à destination de la population.

Le judo club Harnésien organise les 9 et 10 novembre prochains, un tournoi international de judo en partenariat avec la fédération Française de judo et la ligue Nord-Pas de calais. Cette manifestation est programmée dans le calendrier fédéral et sert de détection pour le groupe France Cadets Cadettes.

La compétition de judo regroupera des judokas de niveau national et international, 1000 athlètes se rencontreront sur 10 surfaces de combat. 60 arbitres seront mobilisés et 30 commissaires sportifs.

Au regard de l'importance de cette rencontre pour le territoire, le judo club Harnésien sollicite le soutien financier de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à hauteur de 5 000 euros.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 04/09/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 5 000€ au Judo Club Harnésien dans le cadre de l'organisation du tournoi international de judo les 9 et 10 novembre 2019.

Autorise le Président à signer la convention et toutes les pièces afférentes à cette manifestation.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5000€ sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget GénéralFonctionnement/ligne de crédit n°585.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 19 septembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Jacques LARIVIERE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK - NICOLAS GODART, SUPPLÉANT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Alain LHOEZ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU

B260919_D019

COHESION TERRITORIALE

Association Pour la Solidarité Active-Le Fil d'Ariane Subvention 2019

La Communauté de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant ainsi de contribuer à la mise en œuvre de diverses actions destinées à la population issue des secteurs prioritaires des communes inscrites en Politique de la Ville .

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été sollicitée le 01 février 2019 par l'association Association Pour la Solidarité Active (APSA) – Le Fil d'Ariane d'une demande de participation financière au titre de son fonctionnement 2019 en vue de la poursuite de son action de terrain engagée depuis plusieurs années.

L'Association Pour la Solidarité Active- Le Fil d'Ariane a pour objet la prévention des comportements à risque chez les jeunes et la lutte contre les conduites à risque essentiellement le mal-être et les conduites addictives. L'association offre une écoute, un accueil et une orientation aux jeunes âgés de 12 à 25 ans ainsi qu'à leurs parents ou personnes faisant partie de leur entourage proche. En direction des parents, son travail vise à expliciter les problématiques de l'adolescence et les soutenir dans l'exercice de l'autorité parentale.

Par ailleurs, l'association développe deux projets au bénéfice des jeunes résidant sur le territoire de la CALL : le premier s'adresse aux jeunes de 15-17 ans et a pour but de favoriser leur prise en charge psychologique par le service du fait des délais très longs de prise en charge par le droit commun, le second vise à accueillir un samedi par mois des jeunes en situation d'isolement, en risque de rupture dont l'objectif est de proposer des ateliers et des activités culturelles afin de briser l'isolement et de favoriser l'émergence d'une demande d'aide et de travailler avec eux leurs compétences intra et interpersonnelles.

L'association accueille les jeunes et leur entourage, en dehors des locaux du Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) situés à Lens, sur cinq lieux de permanences : Avion, Mazingarbe, Noyelles-Sous-Lens et Liévin où deux lieux d'écoute ont été mis en place. La géographie des lieux de permanences permet de répondre à un besoin de proximité pour le plus grand nombre d'utilisateurs.

Structure ancrée dans la réalité des quartiers, l'association s'inscrit dans les démarches locales de prévention et de lutte contre les conduites à risques. Cette démarche s'inscrit dans les politiques publiques déployées par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2019 de 45 000 euros.

Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

Pour rappel, le montant de la subvention attribuée au titre de l'année 2018 s'est élevé à 45 000 euros.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 04/09/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 45 000 € à l'Association Pour la Solidarité Active – Le Fil d'Ariane, sise 4 rue de l'Église BP115 62300 LENS afin de soutenir le programme de fonctionnement 2019 tel que décrit ci-dessus.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution à venir, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 45 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Principal / Fonctionnement/Ligne de crédit n°351.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 19 septembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Jacques LARIVIERE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK - NICOLAS GODART, SUPPLÉANT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Alain LHOEZ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU

B260919_D020

COHESION TERRITORIALE

Association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Subvention 2019

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant ainsi de contribuer à la mise en œuvre de diverses actions destinées à la population issue des secteurs prioritaires des communes inscrites en Politique de la Ville.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été sollicitée le 20 juin 2019 par l'association « Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles » d'Arras d'une demande de participation financière au titre de son fonctionnement 2019 en vue de la poursuite de son action de terrain engagée depuis plusieurs années.

L'association « Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles » a pour objet d'exercer une mission d'intérêt général confiée par l'État visant à favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. L'association assure des permanences juridiques et a mis en place en 2016 des permanences de soutien psychologique notamment en direction des victimes de violences conjugales et intrafamiliales et a créé des groupes de parole.

Par ailleurs, l'association assure des permanences juridiques au sein de la Maison de la Justice et du Droit de Lens, de la PARENTELE, du Point d'Accès au Droit d'Avion et au sein des commissariats de Lens, Avion et Liévin. Depuis 2016, la structure a mis en place des permanences de soutien psychologique notamment au Centre Social DUMAS à Lens et a créé des groupes de parole à destination des victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Depuis 2017, l'association a été labellisée « Service D'Aide aux Victimes Spécialisé » (SAVS).

Structure ancrée dans la réalité des quartiers, l'association s'inscrit dans les démarches locales de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes. Cette démarche s'inscrit dans les politiques publiques déployées par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2019 de 3 500 euros.

Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

Pour rappel, le montant de la subvention attribuée au titre de l'année 2018 s'est élevé à 3 500 euros.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 04/09/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 3500 euros à l'association « Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles », sise Maison des Services Marie-Thérèse LENOIR 1 rue Charles PEGUY 62000 Arras afin de soutenir le programme de fonctionnement 2019 tel que décrit ci-dessus,

Autorise le Président à signer la convention d'exécution à venir, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 500 euros sont prévus au budget 2019 sur l'imputation :Budget Principal / Fonctionnement/Ligne de Crédit n°3829.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 19 septembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Jacques LARIVIERE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK - NICOLAS GODART, SUPPLÉANT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Alain LHOEZ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU

B260919_D021

COHESION TERRITORIALE

Association Planète Sciences Subvention 2019

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant ainsi de contribuer à la mise en œuvre de diverses actions destinées à la population issue des secteurs prioritaires des communes inscrites en Politique de la Ville.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été sollicitée le 21 mai 2019 par l'association « PLANETE SCIENCES » de Denain d'une demande de participation financière au titre de son fonctionnement 2019 en vue de la poursuite de son action de terrain engagée depuis plusieurs années.

L'association Planète Sciences propose aux jeunes des activités scientifiques et techniques expérimentales, dans le cadre des loisirs et du temps scolaire, avec le soutien de grands organismes scientifiques et industriels tels que le CNRS, le CEA, ainsi que différents ministères. Le CNES représente le partenaire historique de l'association. Planète Sciences est agréée par le ministère de la Jeunesse comme association d'éducation populaire et comme association habilitée à dispenser les formations BAFA et par le ministère de l'Éducation Nationale comme Association complémentaire à l'enseignement public.

L'attribution de la subvention permettrait à l'association de mener une action répondant à l'enjeu « Améliorer l'Habitat , le Cadre de Vie et l'Environnement » du Contrat de Ville, plus précisément en matière de lutte contre la précarité énergétique.

L'action a pour finalité de proposer des formations pour animer des ateliers scientifiques pour les jeunes autour de l'énergie et le renouvellement durable dans les quartiers prioritaires.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2019 de 7 500 € sur un budget prévisionnel de 630 000 €. Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 04/09/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 7 500 € à l'Association Planète Sciences, sise 118bis rue de Villars 59220 Denain, sur un budget de 630 000 € afin de soutenir le programme de fonctionnement 2019 tel que décrit ci-dessus.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution à venir, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 7 500 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Principal /Fonctionnement/Ligne de crédit n° 3829.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 19 septembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Jacques LARIVIERE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK - NICOLAS GODART, SUPPLÉANT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Alain LHOEZ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU

B260919_D022

COHESION TERRITORIALE

Association "France Victimes 62" Subvention 2019

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant ainsi de contribuer à la mise en œuvre de diverses actions destinées à la population issue des secteurs prioritaires des communes inscrites en Politique de la Ville.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été sollicitée le 11 février 2019 par l'association « France Victimes 62 »(Saint-Nicolas-Lez-Arras) d'une demande de participation financière au titre de son fonctionnement 2019 en vue de la poursuite de son action de terrain engagée depuis plusieurs années.

L'association a pour mission de favoriser auprès des victimes d'infractions pénales la connaissance de leurs droits, de leur expliquer les démarches privées, administratives ou judiciaires à entreprendre, de leur proposer un soutien, un accompagnement juridique, psychologique, social et matériel de proximité, d'instaurer une concertation avec les professionnels de la justice, les élus et autres structures intervenant dans ce champ, de favoriser l'accès aux droits en lien avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Pas-de-Calais.

Par ailleurs, l'association développe des projets au bénéfice des personnes résidant sur le territoire de la CALL et intervient notamment au sein de la Maison de la Justice et du Droit de Lens, des commissariats de Lens et Avion et également dans les communes avec lesquelles a pu se mettre en place un partenariat : Avion (Point d'Accès au Droit), Bully-Les-Mines (Point d'Accès au Droit), Fouquieres-Lez-Lens, Harnes, Lens, Liévin (commissariat) et Wingles.

Structure ancrée dans la réalité des quartiers, l'association s'inscrit dans les démarches locales de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes. Cette démarche s'inscrit dans les politiques publiques déployées par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2019 de 7 000 euros.

Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

Pour rappel, le montant de la subvention attribuée au titre de l'année 2018 s'est élevé à 7 000 euros.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 04/09/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 7 000 euros à France Victimes 62, sise Place des Ecrins 62223 Saint-Nicolas-Lez-Arras afin de soutenir le programme de fonctionnement 2019 tel que décrit ci-dessus.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution à venir, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 7 000 euros sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit n°3829.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 19 septembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Jacques LARIVIERE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK - NICOLAS GODART, SUPPLÉANT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Alain LHOEZ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU

B260919_D023

COHESION TERRITORIALE

Association "Accueil 9 de Coeur" Subvention 2019

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant ainsi de contribuer à la mise en œuvre de diverses actions destinées à la population issue des secteurs prioritaires des communes inscrites en politique de la Ville.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été sollicitée le 16 janvier 2019 par l'association « Accueil 9 de Coeur » (Lens) d'une demande de participation financière au titre de son fonctionnement 2019 en vue de la poursuite de son action de terrain engagée depuis plusieurs années.

L'association a pour objet l'insertion des personnes en difficulté et en risque d'exclusion de la société, en vue du rétablissement de leur droit à l'autonomie et à une vie citoyenne digne.

Elle gère un CHRS « Femmes-Familles » d'une capacité de 88 places, un accueil d'urgence féminin (8 places de stabilisation), un dispositif d'hébergement d'urgence pour les personnes victimes de violences conjugales de 12 places et un centre de ressources « Systémia » pour tous les professionnels ou bénévoles confrontés, dans leurs pratiques, aux violences conjugales. Elle mène également de multiples actions dans le cadre de la prévention et la lutte contre les violences conjugales.

L'association anime le réseau de prévention et de lutte contre les violences conjugales de l'arrondissement de Lens, en mettant en place une dynamique de formation des professionnels, en sensibilisant la population et en élaborant des outils opérationnels à destination des personnes et des professionnels.

Structure ancrée dans la réalité des quartiers, l'association s'inscrit dans les démarches locales de prévention et de lutte contre les conduites à risques. Cette démarche s'inscrit dans les politiques publiques déployées par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2019 de 5000 euros.

Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

Pour rappel, le montant de la subvention attribuée au titre de l'année 2018 s'est élevé à 5000 euros.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 04/09/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 5 000 euros à l'association « Accueil 9 de Coeur », sise 1 et 2 rue Saint Elie 62300 Lens afin de soutenir le programme de fonctionnement 2019 tel que décrit ci-dessus.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution à venir, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 euros sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit Budget 01 ligne 3829.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 19 septembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Jacques LARIVIERE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK - NICOLAS GODART, SUPPLÉANT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Alain LHOEZ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU

B260919_D024

COHESION TERRITORIALE

Association "Prévention routière" Subvention 2019

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant ainsi de contribuer à la mise en œuvre de diverses actions destinées à la population issue des secteurs prioritaires des communes inscrites en Politique de la Ville.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été sollicitée le 14 janvier 2019 par le Comité Départemental de l'association « Prévention Routière » du Pas-de-Calais d'une demande de participation financière au titre de son fonctionnement 2019 en vue de la poursuite de son action de terrain engagée depuis plusieurs années.

L'association a pour objet la lutte contre l'insécurité routière au travers d'actions dans de multiples domaines : éducation des enfants et adolescents, sensibilisation et information du grand public, formation des intervenants en Education Routière et formation continue des conducteurs.

Par ailleurs, l'association intervient dans plusieurs collèges et lycées de la CALL en menant des actions de prévention et d'information sur les risques routiers, apporte son concours à la mise en œuvre d'opérations de prévention routière menées par la CALL et participe au fonctionnement du Centre Itinérant de prévention Routière.

Le Comité Départemental de l'association « Prévention Routière » du Pas-de-Calais apporte aux communes des moyens pédagogiques (Kit Mobili pass) et contribue à la formation de leurs moniteurs. A ce jour, 81 personnes relais ont été formées sur 22 communes. Une nouvelle session de formation est prévue en octobre prochain.

En 2018, l'association a mené 36 opérations dans 7 établissements de la CALL, notamment au sein des collèges de Billy-Montigny, Angres, Lens, Liévin, Noyelles-Sous-Lens, Mazingarbe et Wingles.

De même, chaque année lors du Challenge Départemental de Prévention Routière organisé par la structure, sont sélectionnés les 30 jeunes arrivés 1^{ers} au Challenge Communautaire de Prévention Routière.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2019 de 3500 euros.

Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 04/09/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 3500 euros au Comité Départemental de l'association « Prévention Routière » du Pas-de-Calais sis La Citadelle, avenue du Mémorial des Fusillés N°14 – Quartier des Trois Parallèles 62000 Arras afin de soutenir le programme de fonctionnement 2019 tel que décrit ci-dessus.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution à venir, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3500 euros sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit n°1507.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 19 septembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Jacques LARIVIERE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK - NICOLAS GODART, SUPPLÉANT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Alain LHOEZ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU

B260919_D025

COHESION TERRITORIALE

Association "Emergences 62" Subvention 2019

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant ainsi de contribuer à la mise en œuvre de diverses actions destinées à la population issue des secteurs prioritaires des communes inscrites en Politique de la Ville.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été sollicitée le 22 mars 2019 par l'association « Emergences 62 » de Dainville d'une demande de participation financière au titre de son fonctionnement 2019 en vue de la poursuite de son action de terrain engagée depuis plusieurs années.

L'association « Emergences 62 » a pour objet de favoriser l'émergence de projets d'Economie Sociale et Solidaire et d'Insertion par l'économie pour des publics en précarité.

Par ailleurs, l'association développe des projets au bénéfice des personnes résidant sur le territoire de la CALL dans le cadre du développement de l'entrepreneuriat.

L'association poursuit son projet « Caravane Connectée à Entreprendre » qui a pour objectif d'intervenir dans les quartiers pour favoriser l'esprit d'entreprendre notamment dans les domaines relevant de l'Economie Sociale et Solidaire et offrir aux bénéficiaires un module collectif « Hub Création ».

L'association accueille les publics issus des quartiers prioritaires inscrits au Contrat de Ville.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 5810 euros.

Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 04/09/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 5810 euros à l'association « Emergences 62 », sise 14 rue de la République 62000 Dainville afin de soutenir le programme de fonctionnement 2019 tel que décrit ci-dessus.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution à venir, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 810 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit Budget 01 ligne 3829,

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 19 septembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Jacques LARIVIERE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK - NICOLAS GODART, SUPPLÉANT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Alain LHOEZ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU

B260919_D026

COHESION TERRITORIALE

Association "Association Missions Civiques et Citoyennes" Subvention 2019

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant ainsi de contribuer à la mise en œuvre de diverses actions destinées à la population issue des secteurs prioritaires des communes inscrites en Politique de la Ville.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été sollicitée le 18 février 2019 par l'association « Association Missions Civiques et Citoyennes » (AM2C) d'Avion d'une demande de participation financière au titre de son fonctionnement 2019 en vue de la poursuite de son action de terrain engagée depuis plusieurs années.

L'association « Association Missions Civiques et Citoyennes » (AM2C) a pour objet de favoriser le développement et la coordination des communes de la circonscription de Lens pour proposer un programme commun destiné à organiser un service volontaire pour les jeunes d'origines sociales et culturelles diverses.

Elle se propose de mobiliser les jeunes pendant une période de 6 à 9 mois sur des missions civiques ayant pour objectif d'apporter une aide, un accompagnement humain ou associatif, en fonction des besoins et des difficultés que rencontre notre territoire.

Par ailleurs, l'association développe des projets au bénéfice des jeunes résidant sur le territoire de la CALL et assure des temps de formation pour construire des projets animés par les jeunes et développer les valeurs de citoyenneté.

En 2018, l'association a accueilli 117 jeunes issus des villes d'Avion, Billy-Montigny, Méricourt et Sallaumines.

En 2019, l'association prévoit d'accueillir environ 120 jeunes en donnant la priorité aux jeunes en situation de décrochage scolaire.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2019 de 9000 euros.

Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 04/09/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 9000 euros à l'association « Association Missions Civiques et Citoyennes » (AM2C), sise 10 rue de la Bastille 62210 Avion afin de soutenir le programme de fonctionnement 2019 tel que décrit ci-dessus.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution à venir, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 9 000 euros sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit Budget 01 ligne 3829.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 19 septembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Jacques LARIVIERE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK - NICOLAS GODART, SUPPLÉANT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Alain LHOEZ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU

B260919_D027

COHESION TERRITORIALE

Association "SOLidarité Femmes Accueil" SOLFA Subvention 2019

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant ainsi de contribuer à la mise en œuvre de diverses actions destinées à la population issue des secteurs prioritaires des communes inscrites en Politique de la Ville.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été sollicitée le 22 juillet 2019 par l'association « SOLidarité Femmes Accueil » (SOLFA) de Lille d'une demande de participation financière au titre de son fonctionnement 2019 en vue de la poursuite de son action de terrain engagée depuis plusieurs années.

L'association « SOLidarité Femmes Accueil » a pour objet via son pôle « Violences faites aux femmes » de lutter contre les violences conjugales et d'œuvrer pour la reconnaissance du droit des femmes, ainsi que pour la prévention des comportements sexistes dès l'enfance.

L'association a pour mission l'accueil, l'orientation et l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales. L'accompagnement des victimes se fait sur tous les lieux nécessaires en fonction des démarches à effectuer et notamment sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. De même, l'association mène des actions de sensibilisation et de formation des professionnels du secteur.

Structure ancrée dans la réalité des quartiers, l'association s'inscrit dans les démarches locales de prévention et de lutte contre les conduites à risques. Cette démarche s'inscrit dans les politiques publiques déployées par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2019 de 3 500 €. Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

Pour rappel, le montant de la subvention attribuée au titre de l'année 2018 s'est élevé à 3 500 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 04/09/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 3500 euros à l'association « SOLidarité Femmes Accueil » (SOLFA), sise 67 rue des Postes 59000 Lille afin de soutenir le programme de fonctionnement 2019 tel que décrit ci-dessus.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution à venir, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 500 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit Budget 01 ligne 3829.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 19 septembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Jacques LARIVIERE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK - NICOLAS GODART, SUPPLÉANT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Alain LHOEZ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU

B260919_D028

COHESION TERRITORIALE

Association "UNIS CITE" Subvention 2019

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant ainsi de contribuer à la mise en œuvre de diverses actions destinées à la population issue des secteurs prioritaires des communes inscrites en Politique de la Ville.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été sollicitée le 10 juillet 2019 par l'association « UNIS CITE » de LENS d'une demande de participation financière au titre de son fonctionnement 2019 en vue de la poursuite de son action de terrain engagée depuis plusieurs années.

L'association « UNIS CITE » a pour objet de développer le dispositif du service civique sur le territoire. Il s'agit de réunir des jeunes d'horizons divers pour travailler en équipes pendant une période de 6 à 9 mois et à temps plein sur des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir et une ouverture sur la citoyenneté.

Par ailleurs, l'association développe des projets au bénéfice des jeunes volontaires au service civique résidant sur le territoire de la CALL au travers de projets de solidarité structurant et touchant à la fois des personnes âgées isolées, des personnes en situation de handicap, des enfants et des jeunes.

L'association travaille également en lien avec le Pôle Métropolitain de l'Artois sur l'action « faisons vivre la chaîne des parcs ».

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2019 de 9000 euros.

Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 04/09/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 9 000 € à l'association « UNIS CITE », sise rue Gustave Courbet 62300 LENS afin de soutenir le programme de fonctionnement 2019 tel que décrit ci-dessus.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution à venir, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 9 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit n°3829.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 19 septembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Jacques LARIVIERE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK - NICOLAS GODART, SUPPLÉANT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Alain LHOEZ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU

B260919_D029

COHESION TERRITORIALE

Association Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique UFOLEP Comité Départemental du Pas-de-Calais - Médicasport - Subvention 2019

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant ainsi de contribuer à la mise en œuvre de diverses actions destinées à la population issue des secteurs prioritaires des communes inscrites en Politique de la Ville.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été sollicitée le 01/02/2019 par l'Association Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique UFOLEP Comité Départemental du Pas-de-Calais pour une demande de participation financière au titre de son fonctionnement 2019 en vue de la poursuite de son action « MEDICASPORT ».

Médicasport poursuit cinq objectifs :

- lutter contre la sédentarité ;
- mettre en réseau des acteurs pour mieux les orienter et mieux informer la population ;
- agir pour la prévention en amenant les personnes à réduire les facteurs de risque ;
- lutter contre l'isolement ;
- faire évoluer l'offre des associations sportives.

L'Association Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique UFOLEP Comité Départemental du Pas-de-Calais, située à la Maison des Sports, 9 Rue Jean Bart, 62143 ANGRES, a pour but d'organiser et promouvoir toute activité physique comme moyen d'éducation et de culture par le sport, d'intégration et de participation à la vie sociale, dans le but de former des sportifs et des citoyens.

Par ailleurs, l'association développe des projets au bénéfice des habitants résidant sur le territoire de la CALL.

L'association accueille toutes les personnes souhaitant pratiquer une activité sportive et de bien-être.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2019 de 8 200 € sur un budget prévisionnel de 80 215 €.

Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 04/09/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le principe de verser une subvention de 8 200 € à l'Association UFOLEP 62, située à la Maison des Sports, 9 Rue Jean Bart, 62143 ANGRES, au titre de son fonctionnement 2019 en vue de la poursuite de son action « MEDICASPORT ».

Autorise le Président à signer la convention d'exécution à venir, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 8 200 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget 01/Fonctionnement/Ligne de crédit 3829.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 19 septembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Jacques LARIVIERE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK - NICOLAS GODART, SUPPLÉANT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Alain LHOEZ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU

B260919_D030

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Modification du tableau des effectifs

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

Le Président informe l'Assemblée

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Compte tenu des besoins du service, il convient de modifier le tableau des emplois vacants correspondants au tableau des effectifs,

Le Président propose à l'Assemblée de procéder aux modifications nécessaires,

Vu le tableau des emplois,

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de modifier comme suit le tableau des effectifs du personnel communautaire à compter du 1^{er} Octobre 2019 :

- création d'une filière culturelle :
 - 1 poste d'Attaché Conservation du Patrimoine,
 - 1 poste d'Attaché de conservation du patrimoine principal,
 - 1 poste de bibliothécaire,
 - 1 poste de bibliothécaire principal,

- création de :
 - 3 attachés territoriaux,
 - 3 ingénieurs territoriaux,
 - 1 ingénieur principal,

- suppression de :
 - 6 adjoints techniques,
 - 9 adjoints techniques principaux de 2ème classe,
 - 2 adjoints techniques principaux de 1ère classe,
 - 1 agent de maîtrise principal,
 - 1 technicien principal de 2ème classe,
 - 1 ingénieur en chef
 - 3 adjoints administratifs principaux de 2ème classe,
 - 1 adjoint administratif principal de 1ère classe,
 - 1 rédacteur,
 - 2 rédacteurs principaux de 2ème classe,
 - 3 rédacteurs principaux de 1ère classe,
 - 1 administrateur,
 - 1 administrateur hors classe,
 - 1 directeur général adjoint des services,

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 3 et 19 septembre 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Jacques LARIVIERE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK - NICOLAS GODART, SUPPLÉANT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Alain LHOEZ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU

B260919_D031

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Bully-les-Mines : Parc d'Activités Quadraparc Cession d'un terrain au profit de la société Relais Frigorifique A21

La société Relais Frigorifique A21, spécialisée dans l'entreposage sous température dirigée (négative), dispose d'un entrepôt sur le Parc d'Activités Quadraparc à Bully-les-Mines depuis le début des années 90. Elle y emploie 8 salariés ETP en CDI.

Les clients de l'entreprise sont les industriels de l'agro-alimentaire de la région : Mc Cain, Bonduelle, Herta, Nestlé, Lactalys, ...

Ce marché enregistre actuellement une très forte demande. Afin de pouvoir y répondre et d'anticiper l'évolution de la réglementation applicable à ce secteur d'activités, l'entreprise a réalisé, mi-2018, un investissement conséquent sur le process froid (2 millions d'euros environ).

En complément, elle souhaite aujourd'hui procéder à une augmentation de sa capacité de stockage (passage de 24 000 à 50 000 m³) via l'extension du bâtiment existant (construction d'environ 5 300 m²) et la mise en œuvre d'une zone de services attenante.

Pour mener à bien ce projet, Relais Frigorifique A21 sollicite l'acquisition d'une emprise foncière de 4 200 m² environ jouxtant l'actuel site d'exploitation.

5 créations d'emploi sont envisagées à l'appui de cet investissement dont l'objectif est de pérenniser l'activité sur le territoire.

La vente pourrait être consentie moyennant le prix de 18,64 € HT / m², tous frais (notaire, géomètre, TVA le cas échéant, ...) à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis de France Domaines, référencé 2019-186V0801 en date du 7 juin 2019,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire de Bully-les-Mines,

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne subdéléguée, à signer, avec la société Relais Frigorifique A21, sise rue Edmond Debeaumont à Bully-les-Mines (62160), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, une promesse synallagmatique de vente et d'achat comportant une mise à disposition anticipée du bien puis l'acte de cession relatifs à un terrain d'une superficie de 4 200 m² environ, sous réserve d'arpentage, référencé section AO n° 113p au cadastre de la commune de Bully-les-Mines, ainsi que tous les actes subséquents.

La transaction sera conclue moyennant le prix de 18,64 € HT / m² correspondant au prix de vente des terrains industriels pratiqué par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en 2019.

Tous les frais (notaire, géomètre, TVA le cas échéant, ...) liés à cette transaction seront supportés par l'acquéreur.

Le montant de la recette sera versé au budget annexe « développement économique ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.